VertigO

La revue électronique en sciences de l'environnement



Évolution des politiques publiques dans le Delta du Sénégal : les réponses organisationnelles et spatiales au désengagement de la SAED

Solutions préventives aux conflits d'usage ou facteur d'inégalités dans le Delta du Sénégal ?

Souleymane Dia

Volume 12, numéro 2, septembre 2012

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1022544ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Dia, S. (2012). Évolution des politiques publiques dans le Delta du Sénégal : les réponses organisationnelles et spatiales au désengagement de la SAED : solutions préventives aux conflits d'usage ou facteur d'inégalités dans le Delta du Sénégal ? *VertigO*, *12*(2).

Résumé de l'article

Cet article se propose de mobiliser les outils théoriques de l'économie de proximité pour montrer comment des évolutions dans les politiques publiques ont enclenché dans le Delta du Sénégal des dynamiques organisationnelles et spatiales sur la toile de fond de fortes inégalités. Il examine le rôle des coordinations comme réponses collectives et concertées face aux risques de conflits d'usage dans le contexte de désengagement de la Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED). Il souligne au passage les inégalités entre espaces hérités des choix antérieurs de la SAED et perpétués par les actions collectives.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2012



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

Souleymane Dia

Évolution des politiques publiques dans le Delta du Sénégal : les réponses organisationnelles et spatiales au désengagement de la SAED

Solutions préventives aux conflits d'usage ou facteur d'inégalités dans le Delta du Sénégal ?

Introduction

- L'ouverture à la sphère environnementale a été un tournant important dans l'évolution de l'économie de proximité. Elle a permis de mettre en lumière des dynamiques organisationnelles et spatiales complexes dans lesquelles les ressources environnementales occupent une place centrale. C'est le cas dans le Delta du Sénégal. À la faveur de politiques publiques évolutives dont l'objectif est de doper la production agricole, le Delta est devenu un espace artificialisé. Afin de donner corps à ces politiques publiques, l'État s'appuie sur un acteur principal qu'est la Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED). Mais celle-ci, au terme d'une nouvelle politique agricole mise en place par l'État, se désengage et transfert la gestion des périmètres irrigués aux organisations paysannes.
- Nous nous proposons dans cet article de mobiliser les outils théoriques de l'économie de proximité pour comprendre l'impact de ces politiques publiques sur les dynamiques organisationnelles et spatiales dans le Delta. Notre objectif est de montrer comment des évolutions dans les politiques publiques ont généré différentes formes de coordination sur la toile de fond de fortes inégalités spatiales.
- Notre hypothèse est que cette problématique peut être abordée à partir de certains concepts de l'économie de proximité : la proximité géographique (Rallet, 2002 ; Rallet et Torre, 2004) permet de rendre compte des contraintes liées au voisinage dans le Delta ; les concepts de contigüité, de voisinage et de superposition (Torre et Caron, 2005) autorisent une application de la proximité à l'analyse des conflits d'usage ; la proximité organisée, notamment les logiques d'appartenance et de similitude (Torre et Caron, 2005, Torre, 2009, Torre et Zuindeau, 2009) ainsi que les ressources cognitives (Bouba-olivier, 2006) se prêtent à l'analyse des jeux d'acteurs et des actions collectives ; la microlocalisation (Beaurain et Longuépée, 2006) permet d'aborder les inégalités spatiales qui ont émergé de ces processus.
 - Notre démonstration se décompose en trois temps. Dans la première partie, après avoir présenté le Delta et précisé le processus d'artificialisation, nous avons défini certains concepts du corpus de l'économie de proximité. L'objectif de la seconde partie est de montrer comment l'évolution des politiques publiques, le désengagement de la SAED en l'occurrence, fut à la base d'une situation de conflits d'usage latents dont l'anticipation par des actions collectives a donné naissance à diverses formes de coordination. Cette partie est ainsi l'occasion de préciser le rôle des Unions Hydrauliques dans la prévention des conflits d'usage à l'échelle des biefs. Elle se poursuit par l'examen de la place centrale de la Fédération des Périmètres Autogérés (FPA) dans le désamorçage des conflits à l'échelle des adducteurs et dans la construction d'une proximité de médiation à l'échelle du Delta. La dernière partie offre l'opportunité d'expliquer que l'ensemble du processus a généré de fortes inégalités spatiales fondées sur la microlocalisation des producteurs du Djeuss.

Espace de l'étude et concepts d'analyse

Le delta du fleuve Sénégal est situé au nord-ouest du pays. Il est compris entre les latitudes 16° et 14°4 Nord et les longitudes 15°30 et 16°30. Le Delta du Sénégal est un domaine

margino-littoral à topographie basse, mis en place à la limite entre la mer et le continent. Il se présente sous une forme triangulaire dont les limites sont définies par le walo (unité hydromorphologique du delta qui était autrefois inondée par la crue) et le diéri (partie exondée du delta jamais atteint par la crue). Sa superficie est d'environ 6 000 km². Les ¾ de cette surface se trouvent en rive gauche du fleuve Sénégal où ils couvrent trois communautés rurales : Diama, Ronkh et NDiébène Gandiole. La population du Delta est estimée à environ 60 000 habitants. La densité se chiffre à 13,7 habitants au km², mais les zones de forte concentration humaine se localisent le long de la route nationale 2, ou à proximité des grands axes hydrauliques.

Les répartitions ethnique et socioprofessionnelle semblent obéir à un tropisme des axes hydrauliques. La majorité Wolof (60 % de la population) se concentre dans les gros bourgs de l'axe Gorom-Lampsar et s'adonne essentiellement à l'agriculture. Les Peuls (35 %) et les Maures (4 %) se localisent dans la vallée du Djeuss, pour l'essentiel. Leur principale activité est l'élevage.

L'artificialisation du Delta

- Elle désigne un ensemble d'opérations d'aménagements et de génie civil au terme desquels les cours d'eau naturels ont été transformés en cours d'eau domestiqués avec des débits stabilisés et des trajectoires régularisées. Ce processus a consisté à la construction d'une quinzaine d'ouvrages, essentiellement des barrages et des ouvrages vannés. Ensemble, ces ouvrages ont régularisé les régimes des défluents transformés en adducteurs.
- L'adducteur est une fonction construite. C'est un cours d'eau dont la vocation est l'alimentation des périmètres irrigués en eau. Celle-ci est assurée dans la profondeur par des réseaux de chenaux qui sont en fait des sortes d'adducteurs secondaires. Avant l'artificialisation, le Delta était constitué de défluents et de marigots dont le régime hydraulique dépendait totalement du fleuve Sénégal. Les défluents les plus importants par leur longueur sont appelés axes hydrauliques. Les principaux étaient alors le Gorom (60 km) le Lampsar (70 km), le Djeuss, le Kassak, et le NGalam. Les principaux adducteurs sont le Gorom et le Lampsar qui totalisent 20 390 ha soit 71,6 % de la superficie irriguée. Quant au Kassak, au Diawel et au NGalam, ensemble, ils ne totalisent que 7 900 ha, soit moins de 30 % de la superficie irriguée (Base de données SAED, Délégation de Dagana, 2010). Précisons que ces chiffres ne prennent pas en considération les périmètres privés de la Compagnie Sucrière du Sénégal (CSS), mais intègrent ceux de la Société de Conserves Alimentaires au Sénégal (SOCAS). Le rôle des adducteurs a été décisif dans la transformation initiée et portée par les politiques publiques.

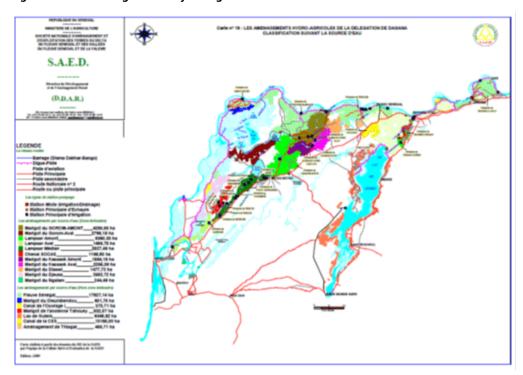


Figure 1. Les aménagements hydro-agricoles dans le Delta

9

10

Le Delta est un territoire construit au rythme des politiques publiques. Son nom est inséparable des structures qui incarnent les politiques d'aménagement. La SAED est la plus connue, de sorte que le Delta se confond avec cette autorité qui en a la charge. Mais en fait, elle est l'héritière de politiques publiques qui existent depuis des décennies et qui ont été conduites par des structures antérieures : (la Mission d'Aménagement du Sénégal, MAS, au lendemain de la guerre; l'Organisation Autonome du Delta, O.A.D., en 1960; la SAED depuis 1965). Ces politiques publiques sont traversées par un enjeu principal de sécurité alimentaire : la réduction des importations massives de riz par une augmentation des superficies irriguées. Cela a eu un effet d'entrainement pour les autres spéculations. Le riz et de la tomate, spéculations dites traditionnelles connaissent une assez forte progression des superficies. Les emblavures ont été multipliées par 1,3 par an pour le riz et par 2,2 pour la tomate pendant la période 1999-2009 (Délégation de Dagana, DPA). À côté, les spéculations émergentes que sont l'oignon, la patate douce et le gombo ont connu une progression encore plus forte des superficies emblavées avec un rythme annuel d'extension de 11,5 % pour la même période. Cette dynamique de croissance a été impulsée par les politiques publiques qui se sont appuyées sur une stratégie productiviste et centralisatrice. Par le biais d'un acteur dominant, l'État s'engage fortement dans les différentes fonctions productives et commerciales, mettant en place un système de développement agricole administré avec un contrôle de l'ensemble de la filière agricole. La relation hiérarchique entre l'acteur dominant et les producteurs rend inutile l'interaction entre ceux-ci et empêche l'émergence de toute coordination. Le désengagement de la SAED au milieu des années 80 a été un tournant dans les politiques publiques.

C'est pour analyser les mécanismes et conséquences de ces mutations que nous avons recours aux outils théoriques de l'économie de proximité dont certains aspects du corpus sont rappelés dans la section suivante.

Évolution de l'économie de proximité : élargissement des objets et stabilisation conceptuelle

Les travaux d'économie spatiale ont développé le concept de proximité afin de théoriser le rapport à l'espace en analysant des objets nouveaux qui vont au-delà des simples logiques productives. Ainsi, la proximité s'est-elle élargie à de nouvelles catégories. Dans cette évolution très complexe des objets, nous nous intéressons à deux directions précises en évidente relation avec notre thématique : l'élargissement à la problématique de la gouvernance

et aux ressources environnementales. S'agissant de l'objet gouvernance, de nombreux auteurs ont eu à l'explorer avec des perspectives différentes. Massardier (2003) et Carré et al. (2006) étudient la relation entre politiques publiques et recomposition territoriale. Lahaye (2002) et Beaurain et Maillefert (2004) mobilisent la proximité pour analyser la question de la gouvernance territoriale. Rallet (2002) convoque l'entrée par la proximité pour faire une analyse fine des dynamiques territoriales. Il distingue des variantes et nuances parmi lesquelles une approche institutionnelle selon laquelle le territoire est la zone sur laquelle se projette l'action des politiques publiques.

La seconde direction est l'ouverture de la proximité au champ environnemental. Torre et Zuindeau (2009) font remonter à la fin des années 90 le recours aux outils théoriques de l'économie de la proximité pour l'approche des questions environnementales. Mais à l'intérieur même de cette sphère, les domaines investis sont divers. Certaines contributions mobilisent la proximité pour appréhender la régulation des ressources environnementales (Dupuy et Filippi, 2000; Torre, 2000; Caron et Torre, 2006). D'autres investissent le champ du risque avec cet outil théorique ((November, 2001; Longuépée, 2003, Beaurain et Longuépée, 2006). D'autres encore ont recours à la proximité pour, mettant en relief sa dimension négative, éclairer les processus conflictuels en milieu rural (Torre et Caron, 2005).

12

13

15

16

Cet élargissement du champ de la proximité s'est accompagné d'une évolution conceptuelle considérée par Bouba-Olivier (2006) comme un mouvement d'ensemble en trois étapes : celle du foisonnement, celle du resserrement, et celle de l'approfondissement. Si les deux premières nous semblent pertinentes, l'interrogation est possible sur l'opportunité de la troisième étape. En effet, l'approfondissement n'est pas une étape à part, mais une dynamique qui a accompagné tout le processus de maturation de l'économie de la proximité, avec une accélération à l'occasion de l'ouverture sur l'environnement. Dans la première, la multiplicité des objets oblige les auteurs à définir beaucoup de formes différentes de proximité. Celleci se décline alors selon divers registres ou ordres. Les termes de proximité géographique, organisationnelle, relationnelle, matérielle, territoriale, institutionnelle, etc. enrichissent, certes, la littérature proximiste, mais obscurcissent également le champ grammatical de la proximité.

La deuxième étape se distingue par le souci de simplifier ce que Beaurain et Longuépée (2006) appellent la grammaire de la proximité. Cette évolution aboutit à une stabilisation conceptuelle autour de deux formes canoniques de proximité : la proximité géographique et la proximité organisée. La proximité géographique est liée à la position relative des acteurs séparés dans l'espace par une distance euclidienne ou des obstacles physiques. Elle rend compte de leur éloignement, et s'évalue en termes de distance exprimée en fonction du temps et des coûts à supporter pour son franchissement. À ces paramètres objectifs d'appréciation de la proximité géographique, s'ajoute un second, subjectif. Il s'agit de la perception des individus sur la nature de la distance géographique qui les sépare (Torre et Caron, 2005).

La proximité géographique se décline en deux variantes opposées : la proximité géographique recherchée qui désigne la quête par des usagers de l'espace, d'une proximité par rapport à des ressources naturelles ou artificielles (Torre et Caron, 2005). L'enjeu est de tirer profit de cette localisation par rapport à d'autres acteurs. La seconde variante est la proximité géographique subie qui renvoie à une situation dans laquelle la proximité physique représente une contrainte qui s'impose aux acteurs. Cette distinction à caractère polaire entre proximité géographique recherchée et subie se complexifie par un concept qui approfondit et nuance en même temps la proximité géographique. Il renvoie à une relation asymétrique entre acteurs, une inégalité face à l'espace (Caron et Torre, 2005) résultant de la microlocalisation des acteurs (Beaurain et Longuépée, 2006). La microlocalisation est une forme particulière de la proximité géographique. Elle est le produit de la combinaison des particularités physiques d'un espace et des localisations des acteurs. Ceux-ci sont en situation de microlocalisation lorsque, en fonction de leur localisation par rapport à la topographie du territoire ou aux infrastructures, ils se retrouvent en situation défavorables.

S'agissant du second terme canonique, la proximité organisée, elle n'est pas d'essence géographique, mais relationnelle (Rallet et Torre, 2004). Par proximité organisée, ils entendent

la capacité qu'offre une organisation de faire interagir ses membres. Elle convoque deux logiques différentes, mais complémentaires : l'appartenance et la similitude. L'appartenance à une organisation se traduit par l'existence d'interactions entre ses membres, ces interactions étant facilitées par les règles ou routines de comportement. Quant à la similitude, elle désigne le partage d'un même système de représentations. Sa complémentarité avec l'appartenance tient au fait que la mise en commun des expériences et des projections des acteurs facilite la production et l'adhésion à un projet collectif, ce qui favorise leur capacité à interagir. Elle recoupe la notion de proximité cognitive développée par Bouba-Olivier (2006). Fondée sur des ressources cognitives partageables comme la langue, les valeurs, les normes, elle renvoie à l'idée d'une similarité des valeurs, des projets, des routines, des référents, etc., autant de données mobilisables par les acteurs pour se coordonner.

L'ouverture de la proximité sur les conflits d'usage

17

18

Ces éléments de complexification ont permis à Torre et Caron (2005) de faire de l'économie de la proximité un outil d'analyse des conflits de voisinage à l'échelle locale. En effet, jusque-là, les travaux abordant cette thématique optaient pour une entrée juridique et environnementale et se positionnaient dans un cadre régional. L'approche en termes de proximité a ainsi permis de construire à la fois un outil de diagnostic des conflits de voisinage bâti sur la dimension négative de la proximité géographique, d'une part ; d'autre part, un instrument d'élaboration de solutions à ces conflits axé sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de la proximité. C'est dans ce cadre que mettant en avant le lien entre processus conflictuels et relations de proximité, Torre et Caron (2005) ont montré comment l'approche en termes de proximité autorise une typologie des relations à la base des conflits, typologie dont le critère discriminant est la nature des interférences. Le premier mode d'interférence est la superposition. La contrainte de proximité engendre ainsi un conflit de superposition lorsque, pour un même espace, des utilisateurs sont en compétition pour des usages différents. L'exemple le plus emblématique est celui des conflits agriculteurs-pasteurs. Le second mode d'interférence est la contigüité. Le conflit relève de la contigüité quand des utilisateurs en proximité géographique s'opposent sur les limites d'un territoire. La base du conflit est alors la différence sur l'appréciation du territoire d'action. Les conflits de frontières ou de bornages d'espaces, la contestation des limites de propriété, les questions de servitudes ou de passages mitoyens... renvoient à cette catégorie. Le troisième mode d'interférence est le voisinage. Le conflit relève du voisinage lorsque la diffusion d'effets indésirables par la voie des airs, des eaux, ou sous l'effet des pentes de terrains, affecte des utilisateurs en proximité géographique. C'est le cas par exemple des pollutions, des rejets d'effluents, des épandages ou émissions toxiques, ou encore des nuisances sonores.

Si la proximité géographique permet de typer et de qualifier les différentes catégories de conflits, sa dimension négative peut toutefois être atténuée par la proximité organisée (Torre et Caron, 2005) qui offre des issues de nature coopérative. Elles sont fonction de l'enjeu et du degré de proximité. Des tensions ou conflits aux enjeux faibles et opposant des acteurs en forte proximité peuvent être anticipés ou résolus par des formes de coordination locales et informelles, des arrangements entre acteurs (Beuret, 1999). Lorsque les enjeux sont plus importants et que la proximité se dilue en voisinage, la résolution des conflits appelle deux formes différentes d'actions collectives entre acteurs. Ces actions collectives peuvent être informelles et s'appuyer sur la sociabilité locale. Elles reposent alors sur l'adhésion à des règles d'engagement non formalisées fondées sur la confiance ou garanties par une autorité morale. C'est le cas dans un type de conflits très récurrent dans les milieux ruraux du Sénégal. Il s'agit de villages voisins se disputant la propriété d'une mare. Cette coordination spontanée semble relativement efficace dans les milieux ruraux de l'Afrique subsaharienne où les normes locales d'essence coutumière sont encore un puissant moteur de médiation sociale. Lorsque les enjeux sont très élevés et portent par exemple sur des usages différents de l'espace; et qu'en plus la dimension spatiale (bassin versant ou zone humide par exemple) réduit l'effet de proximité, s'impose aux protagonistes une action collective formalisée. Les acteurs s'accordent sur des

modalités d'action ou sur la mise en commun de certains espaces. Elles sont traduites par des accords formels, fixés par des contrats ou des formes institutionnelles déjà existantes.

De ce survol du corpus, émerge le constat que le positionnement de l'économie de proximité dans la sphère environnementale et son application au champ des conflits d'usage offre l'opportunité d'examiner sous un angle nouveau le jeu des acteurs dans un espace rural qui pendant longtemps s'est singularisé par l'omniprésence des politiques publiques. C'est l'objet de la section qui suit. Elle examine l'impact de l'évolution de ces politiques publiques dans la mobilisation des proximités et la place de celles-ci dans la gestion des conflits d'usage.

Désengagement de la SAED et construction d'une coordination à échelle variable

19

20

22

En 1984, le gouvernement sénégalais définit la nouvelle Politique agricole (NPA) visant une libéralisation des conditions de production, grâce au désengagement de l'État. Tout en demeurant productiviste, la stratégie s'ouvre à la démarche participative. Durant cette période, l'intervention de la SAED dans les fonctions productives et commerciales se réduit considérablement pour se limiter à la gestion des grandes infrastructures hydrauliques. Une institution financière, la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCAS) prend en charge le crédit agricole. Les grands périmètres publics et la gestion de l'eau sont progressivement transférés aux producteurs. Ce transfert de compétences place désormais les producteurs au centre du système en faisant d'eux les acteurs principaux de la gestion des usages des ressources naturelles. Dans l'obligation de rentabiliser leur activité et d'éviter ou de résoudre les conflits inhérents à la gestion des ressources naturelles, les producteurs déjà localement structurés en organisations paysannes au niveau des périmètres, vont évoluer vers une coordination qui sera progressivement construite. Corroborant le propos de Rallet (2002) selon lequel la proximité géographique est une condition permissive des interactions entre utilisateurs, elle s'appuie sur les supports spatiaux existants et se décline sur trois échelles différentes. Les deux premières échelles de coordination, le bief et l'adducteur sont le cadre d'une coordination essentiellement hydraulique. Quant au Delta, elle est l'échelle de construction d'une proximité de médiation (Bouba-Olivier, 2006).

Coordination hydraulique et anticipation des conflits à l'échelle des biefs : le rôle des Unions Hydrauliques

Au départ, la coordination était verticale et rigide entre un acteur dominant, la SAED et des exploitants réduits pratiquement au rang d'exécutants agricoles. Les réseaux unissaient la SAED et les producteurs et il n'existait aucune interaction entre ces derniers. C'est le transfert d'une partie des aménagements publics aux organisations paysannes qui ouvre l'ère de la coordination. Ces organisations sont des Groupements d'intérêt économique (GIE) le plus souvent à caractère familial et de Sections Villageoises regroupant plusieurs producteurs du même village. Le choix stratégique fut de fédérer les organisations paysannes et de mettre ainsi en place une autre échelle de gestion : les Unions hydrauliques. Ce sont des organisations engagées dans l'auto gestion des aménagements hydroagicoles publics à la suite de leur transfert par la SAED. Ayant hérité le patrimoine de l'État, leur fonction première est d'assurer le service de fourniture de l'eau à l'échelle des biefs.

Outre la rationalisation de la gestion de la ressource hydraulique, l'enjeu de cette coordination à l'échelle des Unions hydrauliques est de prévenir les conflits entre villages après le désengagement de la SAED. Leurs causes potentielles étaient diverses et toutes liées à la gestion de la ressource hydraulique. La première se rapproche de la compétition pour une ressource naturelle. En effet, les biefs sont des bassins versants caractérisés par la contiguïté des territoires d'exploitation. Les villages et périmètres situés à l'aval tirent profit de cette localisation favorable et ont un accès privilégié à la ressource en eau. Si les opérations de pompage ne sont pas régulées, la microlocalisation des villages éloignés des zones de fort débit est porteuse de conflits. Tant que la gestion de l'eau était assurée par la SAED, la régulation était assurée par une partie extérieure aux producteurs et donc capable de s'élever au-dessus des intérêts particuliers. Mais avec le transfert des périmètres et de cette compétence

aux organisations paysannes, le potentiel de conflit est devenu important. L'action collective formelle menée par les producteurs a permis d'anticiper les tensions et de dépasser les conflits au niveau de la gestion de la ressource en eau. Grâce à elles, la proximité géographique subie, porteuse de conflits, a suscité une proximité organisée impliquant des relations de partenariat et de complémentarité entre organisations paysannes.

Le bief devient, dans ce contexte, le support d'interactions qui se construisent en mobilisant toutes les dimensions de la proximité organisée. En effet avant même le transfert, le bief était un espace dans lequel des ressources cognitives (Bouba-Olivier, 2006) que nous qualifions d'identitaires étaient partagées, les populations pratiquant la même religion, parlant la même langue et exerçant les mêmes activités. À ces ressources cognitives de type identitaire, le transfert a greffé des ressources matérielles, car autour d'un patrimoine partagé, en l'occurrence le périmètre transféré, s'organisent les GIE et les Sections Villageoises de producteurs localisés dans le même bief, autrement dit des individus ou groupes ayant des revenus comparables et les mêmes statuts sociaux (Bouba-Olivier, 2006).

23

24

25

26

Cette similitude à la fois intrinsèque et construite est mobilisée pour faire du bief l'espace d'une coordination qui convoque aussi la dimension appartenance, c'est-à-dire l'existence d'interactions entre membres, fondées sur des règles de comportement plus ou moins explicites (Rallet et Torre, 2004). Les enjeux étant très élevés, car portant sur la compétition pour une ressource vitale ; de plus la dimension spatiale à l'échelle du bief étant suffisamment grande pour diluer les effets de proximité ; les acteurs ont alors recours à une action collective formalisée à l'origine de l'Union Hydraulique. Ils se sont accordés sur un corpus règlementaire très explicite régissant les interactions entre organisations paysannes dans le cadre de l'Union hydraulique : un calendrier d'irrigation est défini ainsi qu'un programme d'entretien des stations de pompage et des réseaux d'irrigation et de drainage ; le coût des activités est évalué et répercuté à l'ensemble des membres de chaque Union.

La construction de l'espace de coordination a contribué à limiter les conflits tout en servant de cadre à l'apaisement de ceux qui éclatent malgré tout. Les Unions, en tant qu'organisation offrant aux producteurs la capacité à interagir (Rallet et Torre, 2005), ont permis, à l'échelle des biefs, de mettre en place une coordination hydraulique génératrice de proximité organisée. Mais des problèmes analogues se posant au niveau des adducteurs, il a fallu envisager une autre échelle de coordination.

Coordination hydraulique et anticipation des conflits à l'échelle des adducteurs : le rôle de la FPA

La Fédération des Périmètres Autogérées (FPA) a été créée en 1993 pour fédérer les Unions hydrauliques. La FPA regroupe les Unions suivantes : Pont Gendarme, Thilène, Débi Tiguet, Kassack Nord, Kassack Sud, Boundoume, Dagana, Thiagar. Elles correspondent à autant de biefs dispersés le long de plusieurs adducteurs et sur un espace géographique assez vaste. La proximité géographique au sens euclidien du terme est fortement diluée par l'extension spatiale. De plus, les enjeux sont décuplés, car les biefs qui constituent ensemble l'adducteur sont délimités physiquement par des dispositifs de pompages qui privilégient les biefs en situation d'aval et exposent les autres à des déficits potentiels d'alimentation en eau. Cet enjeu autour de la ressource en eau est renforcé par d'autres facteurs. La taille et la puissance financière des Unions sont très variables. Les grandes Unions dites de catégorie 3, c'est-à-dire contrôlant une superficie de plus de 500 ha sont les seules à pouvoir dégager des marges leur permettant de s'acquitter de leurs charges tout en réalisant des bénéfices.

at tassack nord tassack sud

Figure 2. Superficies agricoles contrôlées par les Unions

Source: Sow, 2010

C'est dans ce contexte qu'est mise en place la FPA. Elle sert de cadre à une action collective très normée du fait de l'importance des enjeux et de la dilution de la proximité. L'action collective est traduite par des accords formels entérinés par des instances de la FPA que sont l'Assemblée générale des utilisateurs, le Comité directeur et le bureau de la FPA constitué par les présidents des Unions. Des règles explicites précisent les modalités des interactions entre Unions Hydrauliques. À titre d'exemples, un référentiel unique pour l'entretien des stations, des réseaux d'irrigation et de drainage est défini ; dans le domaine de la gestion de l'eau, la FPA définit une fourchette pour la redevance hydraulique comprise entre 60 000 et 80 000 FCFA (91,46 et 121,95 Euros ou 113,33 et 151,11 dollars canadiens). Chaque Union hydraulique fixe un montant de redevance hydraulique à l'hectare avec l'obligation de rester dans la fourchette prédéfinie par la FPA.

L'appartenance à un même réseau ou à une même organisation (Torre et Zuindeau, 2009), la FPA en l'occurrence, a permis de mettre en place un dispositif local associant usagers autour de la gestion de la ressource en eau. Il a ainsi permis la production de compromis locaux durables (Bertrand et Moquay, 2004) grâce auxquels l'apparition de cet événement nouveau (Torre et Zuindeau, 2009) qu'est le désengagement de la SAED n'a pas amplifié le potentiel conflictogène de la proximité géographique au niveau des adducteurs.

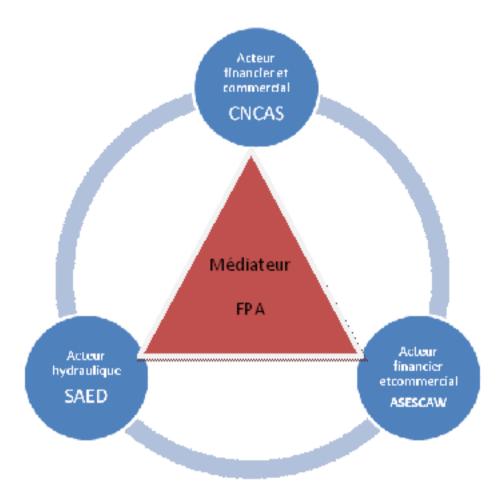
En fédérant les Unions Hydrauliques autour d'un cadre commun de gestion des ressources hydrauliques, la FPA est à l'origine d'une coordination inter adducteur. Par ailleurs, en servant de lien entre les Unions hydrauliques et les superstructures qui interviennent dans le Delta, elle se retrouve au centre d'une autre forme de coordination.

Le rôle d'interface dans une proximité de médiation

Cheville ouvrière de la coordination entre Unions, la FPA coordonne aussi les interactions entre celles-ci et les structures intervenant dans le Delta. Mais cette coordination n'a pas pour objectif la gestion préventive des conflits. Elle ne se fait pas, non plus, sur la base d'une appartenance commune à une organisation. La FPA est ici une médiatrice qui fait interface entre les Unions hydrauliques et des structures intervenant en amont comme en aval de la culture irriguée dans le Delta. Il s'agit de la SAED qui malgré son désengagement, s'active dans l'aménagement de nouveaux espaces ainsi que la réparation et l'entretien des stations de pompage et des systèmes de drainage existant. À ce titre, elle est une actrice importante de la coordination hydraulique. Toutefois, son interlocuteur, depuis le désengagement, n'est plus le producteur, mais la FPA.

- La CNCAS est un autre acteur clé intervenant dans la coordination financière et commerciale. Elle octroie des crédits de campagne pour l'acquisition d'intrants et de matériels agricoles et finance les campagnes de commercialisation. Les Unions, par l'entremise de la FPA, sollicitent le même créancier, la CNCAS, dans les mêmes conditions. Il s'agit d'un crédit court remboursable en six mois et dont le taux d'intérêt varie entre 5,6 et 7,5 % selon la catégorie de l'Union. Ces taux sont relativement élevés, même à l'échelle du contexte sénégalais, mais ici, c'est la faiblesse de l'écart entre les taux, quelle que soit la taille de l'Union qui retient notre attention.
- Quant à l'Amicale des ressortissants du Walo, ASESCAW, c'est un acteur dont l'éventail des interventions est assez large : l'intermédiation financière et la facilitation pour l'acquisition hors taxes de matériel agricole renvoient à la coordination financière ; la construction de magasins de stockage participe de la coordination commerciale. Comme les autres structures, toutes ces interventions en direction des producteurs se font par l'entremise de la FPA.

Figure 3. La FPA, une ressource de médiation



Ces coordinations à la fois hydraulique, financière et commerciale ne se font pas dans un cadre institutionnel regroupant les différents acteurs. L'appartenance à une organisation n'est pas un passage obligé pour interagir. Les acteurs peuvent recourir à des mécanismes que Bouba-Olivier (2006) appelle ressources de médiation. Il s'agit de dispositifs alternatifs qui permettent à des acteurs d'échanger sans mobiliser des chaînes relationnelles. Au niveau du Delta, dans la mesure où ces acteurs externes s'appuient sur elle pour interagir avec les Unions hydrauliques, la FPA est la ressource à la base d'une proximité de médiation. Sans inscrire son action dans un cadre institutionnel, cette médiation permet la création d'actifs spécifiques dont la mobilisation par les échelles inférieures de coordination est un facteur de renforcement des actions collectives dans les biefs et les adducteurs.

Le Delta est l'espace d'une coordination progressive faisant apparaître le rôle pivot de l'Union hydraulique. Produit elle-même de la coordination hydraulique entre organisations paysannes à l'échelle des biefs, l'Union hydraulique est aussi acteur dans la coordination orchestrée par la FPA à l'échelle des adducteurs et du Delta. De sorte que le succès ou l'échec de la coordination est lié à son fonctionnement ou à son absence. Or les politiques publiques ont fait en sorte que l'Union hydraulique n'est pas omniprésente sur l'ensemble du Delta. En effet, elles ont bonifié un certain nombre de cours d'eau et en ont délaissé d'autres. Dans la même logique, la SAED a encadré dès le départ les producteurs des axes aménagés et marginalisé les autres. Ainsi, ces politiques publiques ont-elles accordé leurs actions pour jeter les bases d'une opposition double qui est la matrice des évolutions dans le Delta : l'espace des grands aménagements et des producteurs organisés versus l'espace des petits périmètres et des acteurs à l'abandon.

Une construction territoriale source d'inégalités

- L'artificialisation ne s'est pas limitée à la mise en place des adducteurs. L'irrigation est une sorte de circuit en vase clos. L'eau prélevée des adducteurs en début de processus est restituée au fleuve, chargée de déchets divers, en bout de chaîne, grâce à un système complexe de drainage. C'est pourquoi, à l'opposé des adducteurs, un des axes hydrauliques s'est vu attribuer la vocation d'émissaire, c'est-à-dire, l'éponge du système d'irrigation. Le Schéma hydraulique du Delta a réservé cette fonction au Djeuss. Les raisons de ce choix sont davantage humains que physiques.
- Le bassin du Djeuss se caractérise par une certaine unité paysagère malgré des nuances géographiques. Le Djeuss aval va de l'ouvrage de Keur Samba Sow à sa jonction avec le NGalam et le Lampsar, au niveau du barrage de Bango. Dans ce cours, il est encore assez vigoureux et décrit une boucle anastomosée encerclant la dépression de Paradigne. C'est une zone caractérisée par un semis relativement dense de petits villages. En arrière du chapelet de villages Peul, s'égrènent, le long de la route de Diama, les villages Maures.
- Le Djeuss amont va de Keur Samba Sow au début du cours supérieur, à hauteur de la dépression de Krankaye. Une partie importante du cours est fossilisé. Cette zone se distingue par la faible occupation humaine. La distance euclidienne importante entre le Djeuss et les villages explique l'emprise beaucoup moins forte du cours d'eau sur l'économie locale qui dispose d'alternatives hydrauliques autres que le Djeuss, comme le canal de la SOCAS et le canal Capitaine. Il comporte deux composantes géographiquement assez nuancées. Le versant Grand fleuve est peuplé de villages Maures d'assez grande taille. Ils sont assez distants du Djeuss, localisés en moyenne à plus 4 km. Par contre, tous se localisent à proximité des berges humides du grand fleuve. Quant au versant Lampsar, il se distingue par la faible densité du peuplement humain.

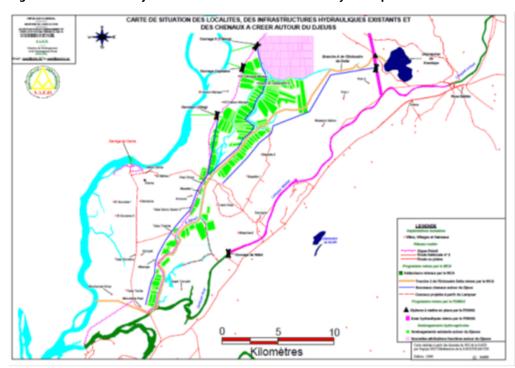


Figure 4. Le bassin du Djeuss. Localités et infrastructures hydrauliques

38

39

40

Ce faible peuplement par des minorités ethniques, croisé à des héritages politiques encore vivaces, constitue un argument sociologique décisif dans les choix d'aménagement. Le Gorom-Lampsar est un espace assez densément peuplé de Wolofs, détenteurs pendant longtemps du pouvoir politique, dans le cadre du royaume traditionnel du Waalo où la relation était très étroite entre pouvoir politique et privilèges fonciers. À l'époque, derrière l'enjeu de pouvoir se cachait très souvent la volonté de contrôler des ressources importantes. Or, en l'absence de trésorerie publique distributrice de prébendes, la plupart des charges politiques étaient assorties de commandements territoriaux dont l'étendue et la richesse étaient fonction de la qualité de la charge. Dans les limites de ces territoires, le pillage des paysans par les élites politico-militaires était un droit, moyennant le versement d'une partie du butin au Barak, roi du Waalo. Le Delta était régi par ce système. Il était partagé entre deux lamanes, ministres détenteurs de patrimoines fonciers étendus : le Marosso, choisi parmi les frères paternels du Barak, résidait à Rosso et commandait les terres comprises entre le lac Tawey et le Gorom ; le Béthio résidait à Ros Béthio et commandait les terres comprises entre le Gorom et Thiagnalde. Malgré une réforme foncière qui théoriquement le rendait caduc, dans les faits le système foncier traditionnel est resté vivace. L'État ne pouvait se lancer dans un programme d'aménagement pour lequel la terre est le capital le plus important, sans l'adhésion des lamanes. La concentration de la bonification sur le Gorom-Lampsar est une forme de compensation destinée à s'attacher le soutien des descendants de lamanes.

À l'opposé, le Djeuss est un espace faiblement peuplé par des Peuls et Maures, populations qui n'ont pas dans le Waalo un ancrage historique comparable à celui des Wolofs. Sans influence politique notoire et sans patrimoine foncier, leur activité dominante, l'élevage, a été le prétexte idéal pour, d'abord, ne pas bonifier le Djeuss au même titre que le Gorom-Lampsar et d'en faire ensuite l'éponge du Delta.

Il n'y a pas de singularité physique capable de justifier les choix d'aménagement dans le Delta. L'argument d'un espace plus morcelé et donc plus difficile à aménager nous semble assez factice, car naturellement, le bassin du Djeuss a les mêmes caractéristiques que celui du Gorom-Lampsar. C'est la différence dans les processus ou niveaux d'aménagement qui a adouci les conditions physiques dans le Gorom-Lampsar et les a laissées presque telles quelles dans le Djeuss. Il n'existe pas non plus d'effet d'opposition amont-aval si caractéristique des systèmes d'irrigation. Les défenseurs du Schéma hydraulique évoquent, certes une topographie plus basse du bassin du Djeuss ; ce qui est de nature à faciliter l'écoulement

gravitaire des eaux de drainage issues du Gorom-Lampsar. Ils évoquent aussi la fossilisation de son cours amont et le défaut d'alimentation, à terme. Mais, à notre sens, dans la hiérarchie des différentes justifications, l'argument humain et sociologique nous paraît déterminant.

En optant pour un aménagement différencié, la SAED n'a pas amplifié une inégalité physique naturelle entre les deux espaces, mais a construit une hiérarchie artificielle entre eux. Pour prendre la mesure de ce processus de marginalisation, il ne faut pas aborder le Djeuss comme axe hydraulique isolé, mais faisant système avec les adducteurs. Sous cet angle, sont mis en relief les fondements de la marginalisation : une proximité géographique entravée, la microlocalisation et le défaut de proximité organisée avec le reste du Delta.

Le Djeuss : un déficit d'interaction physique avec l'espace des adducteurs

41

- Torre (2009) propose une gradation dans la définition de la proximité géographique. Dans l'absolu elle relève d'une métrique euclidienne, c'est-à-dire une distance séparant deux entités. Mais c'est la relativisation de la distance par le milieu physique et par la disponibilité d'infrastructures de transport qui donne à la proximité géographique un contenu réel. Torre et Zuindeau (2009) évoquent un troisième élément de relativisation, la perception, c'est-à-dire le jugement porté par les individus sur la distance géographique qui les sépare.
- Dans le Delta du Sénégal, la recherche de la proximité géographique par rapport à une ressource naturelle (Torre et Caron, 2002) explique la concentration de nombreux villages le long des cours d'eau. À titre d'exemple, le bassin du Lampsar abrite aujourd'hui 15 villages sur une distance de 70 km. Toutefois, pendant très longtemps, la distance euclidienne pourtant faible d'un village à l'autre n'avait pas suffi pour permettre une proximité géographique, et ce, en raison de deux contraintes : l'isolement topographique et l'inexistence d'infrastructures de transport.
- La première contrainte est d'ordre physique. En effet, avant l'artificialisation par les différents aménagements, les villages étaient situés sur les formations dunaires, écosystème assez sec et difficilement atteint par les eaux. Ces bourrelets dunaires étaient isolés par des cuvettes et un réseau de marigots, de mares et des vasières à mangroves. La seconde contrainte, l'inexistence d'infrastructures de transport, est liée du reste à la première. Le processus d'artificialisation ne se limite pas à la construction des ouvrages et à la réalisation d'adducteurs. Ceux-ci sont accompagnés d'aménagement de pistes. Dans la zone du Gorom, des pistes collectives, latérisées, sont établies le long des adducteurs, sur chaque rive, avec des ouvrages de franchissement. Leur longueur totale atteint 37 km. Dans la zone du Lampsar, le réseau de pistes se localise essentiellement sur la rive droite, les localités de la rive gauche étant desservies, en partie, par la route nationale. Elles ont non seulement réduit considérablement le temps et le coût de liaison entre localités riveraines, mais de plus elles ont modifié la perception des populations par rapport à la mobilité entre villages dans le Delta, par une forte atténuation du sentiment d'enclavement.
- Torre (2009) considère la proximité géographique comme une donnée neutre dans son essence, 45 une potentialité dont la mobilisation dépend des initiatives anthropiques. Dans le Delta, ces initiatives ont consisté à lever les deux contraintes. Au total, si la topographie deltaïque a été un facteur d'inactivation du potentiel de la proximité géographique, l'aménagement des connexions territorialisées ayant accompagné la réalisation des adducteurs a été le facteur de mobilisation de ce potentiel. En rendant possible la fonction de communiquer, cette proximité géographique positive a posé le premier jalon dans le processus de construction territoriale. Mais celui-ci s'est limité au Gorom-Lampsar et a ignoré le Djeuss. Dans leurs parcours les plus éloignés, la distance euclidienne entre le Djeuss et le Lampsar n'excède jamais 5 km. Mais à la différence des adducteurs, le déficit ou les options d'aménagement ont pérennisé les entraves à la mobilité. En l'occurrence, deux obstacles physiques empêchent les relations de proximité entre Djeuss et Lampsar. Dans la partie sud des deux bassins, il s'agit d'une vaste ondulation appelée Tundu Bisset ou zone de Bisset. Le Plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS) a décidé d'en faire un espace à vocation pastorale. Dans la parie Nord, subsiste une zone humide inondable qui fait écran entre les deux cours d'eau. S'agissant du troisième paramètre,

la rareté des connexions territorialisées, elle est une entrave supplémentaire à la proximité géographique. Une seule piste transversale entre Savoigne et Peul Dioos permet la jonction entre les deux cours. Sur la base de ces paramètres objectifs, le jugement des populations conclut à un enclavement prononcé du Djeuss, une autre façon d'apprécier négativement la proximité géographique entre le Djeuss et son voisinage immédiat.

En plus de l'avoir isolé de l'espace des adducteurs, les politiques d'aménagement ont pris le parti de faire du Djeuss le réceptacle des eaux de drainage issues du Gorom-Lampsar, jetant ainsi les bases d'une inégalité face à l'espace.

Microlocalisation et conflits autour de l'émissaire

- La microlocalisation renvoie à une relation asymétrique liée à la composante physique même des proximités géographiques. Elle est le produit de la combinaison des particularités physiques de l'espace et des localisations des acteurs (Torre et Zuindeau 2009). Dans le cas du Delta, davantage que les particularités physiques, c'est une innovation sous forme d'aménagement qui détermine l'inégalité face à l'espace.
- 48 L'aménagement en question, planifié par le Schéma hydraulique consiste en un système naturel de drainage appelé Emissaire Delta. Sa fonction est de servir de collecteur principal des eaux polluées de drainage évacuées à terme vers la mer. Elle comporte deux tranches : la première tranche va de la station de Gaéla à la dépression de Krankaye sur 12 km. La deuxième tranche va de la dépression de Krankaye au bras principal du fleuve Sénégal. C'est elle qui entraine la conversion du Dieuss en un émissaire de drainage et se retrouve ainsi à la base des enjeux de microlocalisation. Elle construit une hiérarchie entre les deux espaces et introduit une asymétrie entre usagers. Ceux du Gorom-Lampsar tirent bénéficie d'une localisation favorable sur l'espace des adducteurs. Outre leur accès privilégié à la ressource en eau, le système de drainage les déleste des déchets d'irrigation. Pour les utilisateurs du Dieuss, la microlocalisation leur vaut de multiples contraintes : éloigné des adducteurs, leur principal accès à la ressource en eau est assuré par le Djeuss. Opportunité qu'ils n'ont plus avec la réalisation de l'émissaire qui pollue les eaux et détruit l'écosystème attaché. Cette microlocalisation des utilisateurs du Djeuss débouche ainsi sur un conflit de voisinage en référence à la typologie de Torre et Caron (2005), c'est-à-dire une situation dans laquelle les effets indésirables d'une activité se diffusent et affectent des acteurs situés dans un espace proche.
- Une étude de perception menée auprès des producteurs du Djeuss (Dia, 2009) a fourni des indications statistiques sur la nature du conflit. Elle a consisté à interroger des focus groups dans l'ensemble des 41 villages du Delta. Les investigations ont été menées à l'aide d'un guide d'entretien comptant une trentaine de questions structurées autour de la démographie, des activités, des infrastructures, des ressources en eau ; des structures et de la dynamique communautaire ; des difficultés et besoins prioritaires.
- Au terme de cette étude, 80 % des acteurs de l'espace-adducteur voient dans la réalisation de l'émissaire une opportunité de bonifier la culture irriguée dans le Delta et ne perçoivent aucun impact négatif sur l'environnement. Pour les acteurs du Djeuss, l'appréciation résolument négative du projet est fondée sur une forte appréhension des impacts négatifs sur les eaux et l'écosystème du Djeuss (58 %, Dia, 2009).
- L'acheminement des eaux de drainage polluées de l'espace-adducteur en direction du Djeuss est ainsi une des sources de la relation conflictuelle entre acteurs des deux espaces. La seconde source renvoie à un conflit de superposition, c'est-à-dire une situation où des acteurs revendiquent des usages différents pour un même espace (Torre, 2009). C'est manifestement le cas du Delta. La même étude (Dia, 2009) a montré que les producteurs de l'espace-adducteur, alimentés en eau par les adducteurs, utilisent le Djeuss comme déversoir des eaux de drainage et ont donc une appréciation largement positive (70 % d'opinions favorables, Dia, 2009) de sa transformation en émissaire. Les données sont exactement inversées pour les acteurs de l'espace-émissaire (70 % d'opinions négatives, Dia, 2009) qui utilisent le Djeuss à la fois pour le breuvage du bétail, l'eau de boisson, et l'irrigation de leurs petites parcelles. Cette inversion des pôles d'opinions en dit long sur la tension entre acteurs.

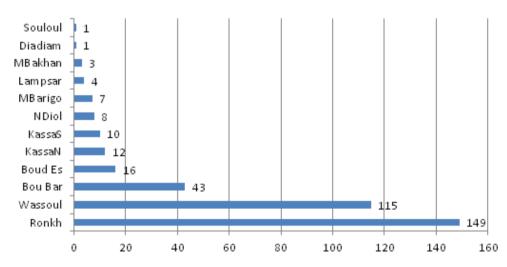
Face au cloisonnement physique entre les deux espaces et aux effets de microlocalisation, seule une vigoureuse coordination serait en mesure d'intégrer les deux composantes spatiales du Delta. Mais de multiples obstacles entravent la construction d'une proximité organisée entre espace des adducteurs et celui de l'émissaire.

Les obstacles à l'organisation de la proximité

La proximité organisée n'est pas d'essence géographique, mais relationnelle et se construit, soit sur la base de l'appartenance, soit sur celle de la similitude ou des deux à la fois (Rallet et Torre, 2004). Or, les options d'aménagement et les spécificités sociodémographiques empêchent de mobiliser ces deux logiques pour organiser la proximité entre l'espace des adducteurs et celui de l'émissaire.

Référence à un même système de représentations, de croyances et de savoirs (Rallet et Torre, 2004), la similitude est dépendante, dans une certaine mesure, des profils sociodémographiques. Dans le cas du Delta, les deux composantes spatiales se distinguent par des profils sociodémographiques contrastés. Dans le Gorom-Lampsar, une majorité wolof (66,7 %) pratique exclusivement l'agriculture, activité dominante (72,7 %). Elle cohabite avec une forte minorité peule (16,7 %) spécialisée dans l'élevage, mais pratiquant la culture irriguée comme activité secondaire. Le Djeuss se distingue par une domination partagée entre Peuls (47,8 %)) et Maures (43,5 %). Les premiers s'adonnent à un élevage fortement implanté (34 %) tandis que les Maures partagent l'agriculture avec les Peuls qui l'exercent comme activité secondaire. (Base de données SAED, 2010). Cette opposition des profils ne facilite pas le partage de valeurs, expériences et visions mobilisables par les acteurs pour l'acceptation de règles communes (Torre et Zuindeau, 2009). Elle rend difficile la construction d'une proximité organisée fondée sur la similitude.

Figure 5. Distribution des Groupements d'intérêt économique dans le bassin du Gorom-Lampsar



Source: Dia, 2009

55

53

54

S'agissant des options d'aménagement, elles sont un obstacle à la construction, à l'échelle du Delta, d'une proximité fondée sur la logique d'appartenance. Dans le Gorom-Lampsar, domine un système de production caractérisé par la grande exploitation. Ces grands aménagements hydro-agricoles sont le produit d'une forte bonification qui complexifie leur fonctionnement. Pour optimiser celui-ci et assurer la rentabilité des gros investissements, la SAED a dès le départ organisé les producteurs en groupements et sections villageoises. Il s'agit d'un dispositif organisationnel très localisé, mais de qualité, porté par 369 groupements d'intérêt économique, GIE (Dia, 2009). Après le désengagement, cette densité organisationnelle a été mobilisée pour construire une proximité organisée fondée essentiellement sur l'appartenance aux réseaux d'organisations paysannes et aux structures qui les fédèrent.

Tableau 1. Distribution des PIP par catégories de superficies dans le bassin du Djeuss

	Catégories (ha)											
	- 5	5-10	10-15	15-20	20-25	25-30	30-35	35-40	40-45	45-50	+ 50	Total
Nombre	5	5	9	17	6	10	5	3	2	4	10	106
Surface Totale	14,8	41,34	123,5	335	143,6	300	165	111	89	197	731	2236,15

Source : BD SAED, Délégation de Dagana

56

57

58

59

60

À l'opposé, dans le Djeuss, le système de production est dominé par les périmètres irrigués privés (PIP) qui constituent 98,1 % des exploitations. Elles se caractérisent par la faiblesse des superficies (62,4 % ont une superficie inférieure à 50ha, Base de données SAED, 2010) et par le faible niveau de capitalisation. À la différence des Grands Périmètres, les PIP sont confrontés à de graves problèmes de maîtrise de l'eau. En raison de leur caractère privé et surtout de leur faible contribution dans la production totale de riz, la SAED n'a jamais déployé dans cet espace un effort d'encadrement des producteurs. C'est pourquoi les organisations paysannes se limitent à 83 GIE et 6 Sections Villageoises pour l'ensemble du bassin.

En l'absence de biefs comparables à ceux du Gorom-Lampsar et surtout n'étant pas concernées par le tournant des transferts, ces organisations paysannes n'ont pas été fédérées en Unions hydrauliques. Il n'y existait donc pas les bases d'une proximité organisée interne au bassin et pouvant éventuellement converger avec les réseaux de l'espace des adducteurs. De plus, les dispositifs de coordination existants, la FPA notamment, en se centrant sur les adducteurs, n'ont pas su être des instances propices à la mise en discussion et à l'émergence des intérêts des acteurs (Beaurain et Longuépée, 2006) à l'échelle du Delta.

La FPA est finalement un outil imparfait de cohésion sociale et spatiale en ce sens que, efficace au niveau des adducteurs, à l'échelle du Delta, elle n'est pas en mesure de compenser le déficit d'interactions physiques, ni de résorber les tensions nées des effets de microlocalisation.

Conclusion

Lorsque les espaces en jeu se caractérisent par une forte emprise des ressources environnementales, les politiques publiques déployées pour gérer ces ressources produisent de la coordination, mais génèrent souvent des inégalités. Cela s'est vérifié dans le Delta où la réponse à la question de recherche véhiculée par le sujet est en définitive fonction de l'échelle spatiale. En réponse au potentiel conflictogène de la proximité géographique libéré par la mise en retrait de la SAED, différents types d'action collective ont été initiés par les utilisateurs. Au risque de conflit d'usage né de la compétition pour la ressource hydraulique à l'échelle du bief, ils ont répondu par une gestion concertée de l'eau qui a produit les Unions hydrauliques. À un risque analogue à l'échelle des adducteurs, les utilisateurs ont également répondu par une action collective fortement normée qui a produit la FPA.

Cependant à l'échelle du Delta, la proximité géographique basée sur le partage d'infrastructures environnementales communes que sont les cours d'eau ne se prolonge pas par une proximité institutionnelle. Les politiques publiques qui auraient pu jouer ce rôle ont d'emblée introduit une démarche de fragmentation. Elles ont fait du Gorom-Lampsar le bénéficiaire des rentes territoriales et condamné le Djeuss à subir les effets de microlocalisation. En initiant des projets qui font du Djeuss l'éponge du Delta, la SAED et l'État ont conditionné les acteurs à céder au réflexe d'égoïsme territorial et ont jeté les bases d'un conflit d'usage ouvert. Il oppose les acteurs du Gorom-Lampsar aux préoccupations quasi exclusivement agricoles à ceux du Djeuss plus ouverts à d'autres activités et aux enjeux environnementaux. Les actions collectives se sont inscrites dans ce cadre. Dès lors, leur principale faiblesse est qu'au lieu de travailler à corriger les lacunes héritées des politiques publiques, elles les perpétuent en ignorant la moitié de la superficie du Delta, le bassin du Djeuss. En définitive, l'organisation de la proximité comme réponse anticipée au potentiel

conflictogène né du désengagement de la SAED ne se fait pas à l'échelle du Delta, mais uniquement à celle du Gorom-Lampsar.

Anonyme, 2004, Etude de faisabilité d'un schéma d'aménagement en vue du raccordement des périmètres irrigués privés en amont de la dépression de Krankaye à l'émissaire Delta, 193 p.

Beaurain, C. et J. Longuépée, 2006, « Dynamiques Territoriales et Proximité Environnementale : le cas du Risque d'Inondation », in *Développement durable et territoires*, Dossier 7 : Proximité et environnement, [En ligne] URL : http://developpementdurable.revues.org/index2612.html, Consulté le 13 mai 2011.

Beaurain, C. et M. Maillefert, 2004, « Territoire, action publique et proximité », *in* Scarwell H.-J., Franchomme M., *Contraintes environnementales et gouvernance des territoires*, Paris, Ed. de l'Aube, pp. 198-205.

Bertrand, N. et P. Moquay, 2004, La gouvernance locale, un retour à la proximité, Économie rurale, 280, 77-95.

Bouba-Olga, O. Et M. Grossetti, 2006, Socio-économie de proximité, Cinquièmes Journées de la Proximité « La proximité entre interactions et institutions », 28-30 juin, Bordeaux, 22 p.

Cabinet EDUR, 2002, PLD Communauté rurale de Ross Béthio, 47p.

Cabinet MSA, 2005, PLD Communauté rurale de Ronkh, 89 p.

Caron, A. et A. Torre, 2006, Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité : les conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels et ruraux, Développement durable et territoires, Dossier 7 : Proximité et environnement, [En ligne] URL : http://developpementdurable.revues.org/index2641.html, consulté le 20 juillet 2009).

Carré, C., E. Chouli et J. F. Deroubaix, 2006, « Les recompositions territoriales de l'action publique à l'aune de la proximité. », *Développement durable et territoires*, Dossier 7 : Proximité et environnement, [En ligne] URL : http://developpementdurable.revues.org/index2674.html, consulté le 05 mai 2010

Cisse, B., 2003, Les problèmes d'écoulement des eaux de l'axe Gorom Lampsar : incidences socio économiques et environnementales. Mémoire de DEA, UCAD, 61 p.

Coly, A., 1996, Le système fluvio-lacustre du Guiers : Etude hydrologique et gestion quantitative intégrée, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle de Géographie, UCAD, Dakar, 320 p.

Dia, S., 2009, Etude de perception. In SETICO/AGRER, 2009, Réactualisation des études de faisabilité et d'Avant-projet Sommaire du projet d'aménagements structurants dans le Delta du fleuve Sénégal. Rapport d'orientation méthodologique, Volet 2, 26 p.

Diallo, I., 1999, Contribution à l'étude d'une zone marginalisée du Delta du fleuve Sénégal : les Trois marigots, Evolution spatio-temporelle et problématique de la mise en valeur, mémoire de maîtrise, UGB, Saint Louis, 133 p.

Filippi, M. (Eds), Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux, Paris, INRA Éditions, 279-296.

Dupuy, C. et M. Filippi, 2000, « Marchés d'organisations, territoires et confiance : le cas des réseaux de producteurs dans le domaine alimentaire » Revue d'Économie Régionale et Urbaine n° 3, pp. 519-534.

Groupement Tropis/Tropica, 2008, Programme de développement des marchés agricoles (PDMAS), étude d'impact environnemental et social complémentaire relative aux travaux d'aménagement dans le delta de la vallée du fleuve, 171 P.

Lahaye, N., 2002, « Gouvernance territoriale d'un espace d'intérêt public. Le rôle de la proximité face à l'enjeu d'un développement durable territorial », *in* Torre A. (éd.), *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, n° 33, Le local à l'épreuve de l'économie spatiale, pp. 171-189.

Longuépée, J., 2003, Les dynamiques territoriales à l'épreuve des risques naturels. L'exemple du risque d'inondation en basse vallée de la Canche. Thèse de doctorat en Sciences Economiques, UCLO, 17 décembre.

Massardier, G., 2003, *Politiques et actions publiques*, Armand Colin, 302 pages.

OMYS et FAC, 1995, Etudes des Problèmes d'Environnement et de Protection des Milieux Naturels dans le Delta du Fleuve Sénégal. Phase III - Projets Prioritaires : Modèle de Gestion Hydraulique des affluents et défluents du delta, DPASCETAGRI/ORSTM/SECA/AFID/SERADE, mars 1995. 17 p.

NDao, M., 1989, La monographie de Richard-Toll: « Des origines à la création de la Compagnie sucrière sénégalaise », Mémoire de Maîtrise, Université Cheikh Anta Diop, 82 p.

Rallet, A., 2000, « De la globalisation à la proximité géographique : pour un programme de recherches », in Gilly J. P., Torre A. (s/d), *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, pp. 37-57.

Rallet, A., 2002, « L'économie de proximité. Propos d'étape », in Torre A. (éd.), Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, n° 33, Le local à l'épreuve de l'économie spatiale, pp. 11-25.

Rallet, A. et A. Torre, 2004, Proximité et localisation, In Économie Rurale, 2004, 280, Mars-Avril, 25-41.

Sow, B., 2010, Analyse du dispositif organisationnel des producteurs concernés par la production et la commercialisation du riz dans le Delta, Mémoire fin d'études ENEA, Dakar, 95 p.

Torre, A., 2009, Retour sur la notion de Proximité Géographique, *Géographie, économie, Société 11* (2009) 63-75Géographique,

Torre, A. et A. Caron, 2002, « Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux », *Sciences de la Sociét*é, N° 57, 95-113.

Torre, A. et A. Caron, 2005, Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage, *Economie et Institutions*, Nos 6 et 7, 183-220.

Torre, A. et M. Filippi (Eds), 2005, Proximités et changements socioéconomiques dans les mondes ruraux, Paris, INRA Éditions.

Torre, A. et B. Zuindeau, 2009, Les apports de l'économie de proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives, EDP Sciences/Natures Sciences Sociétés, 2009/4 - vol. 17, pages 349 à 360

November, V., 2001, « La notion de proximité suffit-elle à rendre compte de la complexité des relations entre territoires et risques ? », *Troisièmes journées de la Proximité*, Paris, 13-14 décembre.

Zuindeau, B., 2006, Spatial approach to sustainable development: Challenges of equity and efficacy, Regional Studies, 40, 5, 459-470.

Pour citer cet article

Référence électronique

Souleymane Dia, « Évolution des politiques publiques dans le Delta du Sénégal : les réponses organisationnelles et spatiales au désengagement de la SAED », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 12 Numéro 2 | septembre 2012, mis en ligne le 12 octobre 2012, consulté le 07 juin 2013. URL : http://vertigo.revues.org/12302 ; DOI : 10.4000/vertigo.12302

À propos de l'auteur

Souleymane Dia

Géographe, Enseignant-Chercheur au Département Aménagement, du Territoire, Environnement et Gestion Urbaine, École Supérieure d'Économie Appliquée, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, BP. 5084 Dakar Fann, Sénégal, courriel : coowaan@yahoo.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Cet article se propose de mobiliser les outils théoriques de l'économie de proximité pour montrer comment des évolutions dans les politiques publiques ont enclenché dans le Delta du Sénégal des dynamiques organisationnelles et spatiales sur la toile de fond de fortes inégalités. Il examine le rôle des coordinations comme réponses collectives et concertées face aux risques de conflits d'usage dans le contexte de désengagement de la Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED). Il souligne au passage les inégalités entre espaces hérités des choix antérieurs de la SAED et perpétués par les actions collectives.

This article aims to mobilize the theoretical tools of the economical proximity to show how changes in public policy have engaged in the Senegal Delta organizational and spatial dynamics on the backdrop of strong inequalities. It examines the role of coordination and concerted collective responses facing to risks of conflicts of use in the context of disengagement of SAED. Attention is drawn to space inequalities inherited from the previous choices of SAED and perpetuated by the collective actions.